



En déplacement sur l'île italienne de Lampedusa, la présidente de la Commission a appelé à favoriser le transfert de migrants vers d'autres pays européens et à augmenter les retours. Elle a également présenté un plan en 10 points pour aider l'Italie face aux arrivées massives en cours.



## LA COMMISSION DÉTERMINÉE À IMPOSER SA VISION GLOBALE DU PACTE EUROPÉEN SUR L'ASILE ET LA MIGRATION

*Politico*, 4 oct. 2023.

**BW·S**  
Brussels World Simulation

**Symboliquement, la Présidente de la Commission européenne a choisi de faire sa rentrée politique à Lampedusa. Aux côtés de la présidente du conseil italien, Giorgia Meloni, Ursula von der Leyen a tenu à afficher le soutien de l'UE à l'égard de l'Italie face à une crise migratoire réactivée par l'arrivée massive de migrants. Ce déplacement sous haute tension médiatique confirme la volonté de Bruxelles de faire aboutir l'adoption du « pacte » migratoire européen avant les élections européennes du printemps 2024.**

En septembre 2020, la Commission européenne avait proposé un [nouveau « pacte sur la migration et l'asile »](#) visant à repenser la politique de migration et d'asile selon une approche globale. Ce texte répondait à la volonté d'adapter le droit de l'Union aux nouveaux défis qu'elle affronte depuis la crise des réfugiés de 2015-2016. Si la coopération entre États membres a progressé au cours des dernières années, la politique commune de migration et d'asile appelle à la fois la redéfinition et le renforcement de ses mécanismes de coordination comme de solidarité. Mais, alors que le pacte imaginé par la Commission entendait amorcer « une meilleure gouvernance de la gestion des migrations et de l'asile » au sein de l'Union, l'ampleur de la complexité technique et l'affirmation de profonds désaccords politiques entre États membres ont empêché sa pleine mise en œuvre.

L'expression « gouvernance de la gestion des migrations et de l'asile » recouvre en réalité une multitude d'enjeux et défis, parfois difficiles à concilier dans une seule et même politique. Si l'une des principales priorités consiste à favoriser l'intégration des réfugiés en Europe et à améliorer la migration légale avec, entre autres, l'obtention facilitée de permis de travail, il est impératif dans le même temps de sécuriser les frontières extérieures de l'UE.

Il s'agit également de gérer plus efficacement la question de la migration irrégulière tout en respectant et en adaptant les droits des personnes concernées. L'adoption d'un principe commun pour la relocalisation et la réinstallation, l'harmonisation du statut de résident de longue durée et les dispositifs de réaction aux crises majeures (comme l'a dramatiquement mis au jour l'afflux de réfugiés ukrainiens) sont une autre pomme de discorde entre les États membres. Face à la difficulté de dégager un consensus autour d'une nouvelle règle européenne, l'Union a concentré depuis 2020 ses efforts sur la dimension opérationnelle et les moyens mobilisés : renforcement de l'agence Frontex, augmentation massive du Fonds Asile, Migration et Intégration en action, transformation du Bureau européen d'appui en matière d'asile en Agence européenne pour l'asile afin d'harmoniser et accélérer le traitement des demandes d'asile dans les pays de l'UE.

En avril 2022, Le Parlement et les présidences tournantes du Conseil se sont engagés à [travailler ensemble pour adopter la réforme des règles de l'UE en matière de migration et d'asile](#) avant les élections européennes de 2024. Sur la base des travaux et propositions présentés par la Commission parlementaire des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures (LIBE), le Parlement européen a d'ailleurs voté la décision d'engager des négociations interinstitutionnelles. Début 2023, la Commission, qui a fait de [la question migratoire l'une de ses priorités stratégiques](#), a signifié sa détermination à faire aboutir rapidement des plans d'action pour la Méditerranée occidentale et l'Atlantique (cf. lettre de la présidente von der Leyen au Conseil européen en mars 2023). Au début de l'été 2023, [le Conseil a adopté à la majorité qualifiée une série de dispositions communes](#), notamment autour de deux règlements (celui sur les procédures d'asile et celui relatif à la gestion de l'asile et de la migration), auxquelles les gouvernements polonais et hongrois demeurent cependant très opposés.

**Selon une source proche de la Commission, Ursula von der Leyen souhaite proposer dans les prochaines semaines une avancée décisive du Pacte européen sur la migration et l'asile proposé en 2020, avec l'objectif de dépasser les désaccords qui subsistent. Ylva Johansson, commissaire aux Affaires intérieures, est en charge d'engager une consultation en vue de réviser la directive dite "retour" (2018). La problématique des retours est bien mentionnée dans la proposition de règlement sur la gestion de l'asile et de la migration en cours d'adoption. Cependant, la Commission envisage plutôt une révision de la directive de 2018, dans le droit fil de sa recommandation de 2023\* à propos de la reconnaissance mutuelle des décisions de retour. Cette directive viendrait alors renforcer le caractère global du Pacte sur la migration et l'asile.**

**Par ailleurs, ce Pacte devrait comporter aussi un cadre de préconisation concernant l'usage de l'IA aux frontières de l'Europe conforme à la [stratégie digitale européenne](#). On se souvient que le Parlement avait publié en 2021 un [rapport sur l'usage de l'IA aux frontières](#). Les polémiques engendrées par le lancement récent du fichier [Eurodac](#) (le système européen de comparaison des empreintes digitales des demandeurs d'asile) laissent présager de fortes tensions autour du sujet des data et l'IA. Le volontarisme politique affiché par la Commission doit maintenant mettre sur la table une proposition qui convaincra l'ensemble des partenaires européens.**

(\*) Recommandation 2023/682 de la Commission, complétée d'un document d'orientation pour une stratégie opérationnelle (COM (2023) 45 final)